



Droit parentale d'une mineure

Par **dominica**, le **15/04/2012** à **23:33**

Bonjour,
ma fille de 15ans viens d'accoucher d'une petite fille le 19 mars,la famille de son compagnon menace ma fille par téléphone et directement chez elle,le papa de l'enfant a 17 et demi,les soeurs de ce garçon veulent un droit de garde et de visite envers ce bébé de 1mois,ont-ils un droit ? et le jeune papa à reconnu l'enfant et lui a donné son nom,estce que ma fille a le droit de rajouter son nom et d'annuler celui du papa? parceque les soeurs disent qu'elles ont un droit de visite vu que le bébé porte le même nom? Ma fille a fait une main courante auprès de la gendarmerie pour menaces,injures .Merci de me donner une réponse ,cordialement

Par **cocotte1003**, le **16/04/2012** à **06:35**

Bonjour, tant qu'il n'y a pas de jugement du JAF, personne n'a de droit de visite, ni pere, ni soeur,votre fille peut tres bien accoler son nom à celui du pere mais pas de supprimer celui du pere. si le pere veut un droit de visite, il lui faut saisir le jaf, l aura aussi une penson alimentaire à verser, l'enfant étant petit la garde a de fortes chances detre confiée à la mere avec une autorité parentale partagée. Les soeurs n'ont strictement aucun droit. Ce n'est pas une main courante qu'il faut faire, mais déposer plainte, cordialement

Par **kryst08220**, le **29/04/2012** à **16:41**

Ben moi aussi ma fille de seize ans a eu une petite reconnue par le papa il ne vivait pas ensemble et a bout de 3 ans il a trouvé une autre fille et il réclame de voir sa fille alors qu'il a porté plainte

avec ma fille pour menace on sait plus ou donner la tete !!! Qui pourrait me dire quoi svp !!!

Par **pat76**, le **29/04/2012** à **17:43**

Bonjour

Vous voyez avec le juge des affaires familiale.

Le papa est toujours mineur?

Par **cocotte1003**, le **29/04/2012** à **18:08**

Bonjour, c'est au pere de saisir le JAF du domicile de l'enfant pour obtenir un droit de visite et d'hébergement. A ce moment là votre fille pourra demander une pension alimentaire pour participer à l'éducation de l'enfant, cordialement